Date de mise à jour : Décembre 2021
Rédacteurs : URPS ML - jplantrou@urpslrmp.org ; c.perrin@urpslrmp.org ; lmaury@urpslrmp.org

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Coordinateur de projet

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé émergent dans un système de santé en pleine mutation et leur mise en œuvre nécessite de suivre un parcours à la fois précis et complexe qui intègre des professionnels de santé de différents horizons.

Faire appel à un coordinateur de projet permet aux professionnels de santé de se concentrer pleinement sur leur exercice en se libérant du temps médical.

Elaborer un projet de CPTS s'inscrit de fait sur un temps long et demande un investissement qu'il ne faut pas sous-estimer. Ce n'est pas le cœur de métier des professionnels de santé et ce travail exige des compétences spécifiques qui vont au-delà de celles nécessaires à la création et la gestion d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP).

La mise en place d'une CPTS nécessite des interventions sur des thématiques nouvelles liées à un mode d'organisation inédit du fait de son approche populationnelle et non patientèle, du nombre de professionnels impliqués et de la taille du territoire concerné.

La coordination apparaît comme essentielle voire indispensable en tant que support et soutien aux diverses démarches de création et de fonctionnement d'une CPTS.

Dans le cadre de la mise en place des CPTS, deux temps relevant d'accompagnements distincts sont à relever.

Le premier temps est celui de la construction du projet jalonné par la production les deux documents de référence que sont la lettre d'intention et le projet de santé. La rédaction du premier document est un travail finalement assez simple, et réalisable sur un temps court. Le projet de santé est, quant à lui, beaucoup plus complexe et chronophage à élaborer.

Le second temps correspond au fonctionnement et à l'animation de la CPTS une fois la contractualisation réalisée avec l'ARS et l'Assurance Maladie.

Il s'agit de temporalités bien marquées qui ne font pas appel aux mêmes compétences, ce qui implique de s'appuyer sur des ressources différenciées.

Profil général d'un coordinateur de santé

La notion de gestion de projet est variable en fonction de l'ambition et du niveau de maturité du projet de CPTS. On parle donc parfois alternativement d'animateur, de coordinateur, de manager, de directeur, de pilote, de chef de projet, de gestionnaire…

Les profils de coordinateurs sont assez variés. Les compétences attendues concernent principalement :

- Le management stratégique/opérationnel du projet de santé ;
- La coordination du projet et des acteurs de santé dans la pluriprofessionnalité et la pluridisciplinarité ;
- La gestion des ressources humaines, administratives et financières ;
- La gestion et le partage d'outils numériques ;
- L'organisation de formations pour les professionnels ;
- La connaissance du système de santé et des différentes professions de santé libérales et/ou instances administratives
- L'organisation de parcours de santé sur un large territoire ;
- L'évaluation et la démarche qualité pour le suivi du projet.

Certains éléments sont souvent déterminants pour définir le profil : le niveau de délégation « stratégique » qui sera proposé au(x) collaborateur(s) par les porteurs de projet, et la marge de négociation/d'interlocution qu'ils lui confieront avec les tutelles par exemple.

La plupart des coordinateurs suivent et accompagnent professionnels de santé, mais ils peuvent exceptionnellement les représenter auprès des instances pour la mise en place et le suivi des CPTS. Il ne faut donc pas sous-estimer la dimension « communication » de la fonction.

L'élaboration du projet de santé, le suivi des indicateurs, la rédaction de bilans annuels, l'animation à grande échelle des actions des CPTS nécessitent un niveau de compétence élevé et parfois le recours à plusieurs collaborateurs.

Selon vos besoins et vos ressources financières, le coordinateur pourra intervenir à temps plein ou à temps partiel (1 à 3 jours par semaine par exemple), permettant ainsi de mutualiser cette ressource entre plusieurs structures éventuellement.

Il peut être fait appel soit à un coordinateur salarié soit à un indépendant :

- Coordinateur embauché directement par l'association ;
- Coordinateur indépendant, rémunéré par la CPTS sous forme de prestations de services ;
- Ou encore, l'un des professionnels de santé de l'équipe peut assurer ces missions de coordination, à temps partiel. La prudence sur ce choix s'impose au regard du niveau de complexité d'un projet de CPTS.

Pour la phase de création, le recours à un consultant externe ou à un salarié ponctuel est à privilégier pour une plus grande efficacité – mission déterminée – et une sécurisation de la trésorerie de l'association au regard des fonds d'ingénierie, par nature plus volatiles qu'un budget de fonctionnement.

Les missions de coordination liées à la construction d'un projet de CPTS

Phase 1 — Construction d'un projet de CPTS

Rédaction de la lettre d'intention

- Déterminer le territoire délimitant une zone géographique non occupée par une autre CPTS
- Cartographier la population et les différentes structures déjà existantes sur ce territoire
- Identifier et informer tous les acteurs et partenaires associés et envisagés
- Organiser des réunions/groupes de travail/ateliers
- Répertorier et solliciter les aides financières
- Constituer et solliciter les aides financières
- Constituer le statut juridique de la structure qui recevra le financement (association loi 1901 à privilégier)
- Répertorier des éléments de diagnostics territoriaux
- Identifier les principales orientations proposées par les porteurs du projet et s'assurer de leur cohérence avec le PRS et l'ACI
- Rédiger la lettre d'intention et solliciter le crédit FIR

Elaboration d'un projet de santé

- Créer les outils et les démarches pour informer l'ensemble des professionnels de santé
- Etablir et analyser un diagnostic territorial précis
- Etayer la conception et la mise en œuvre des missions
- Identifier l'ensemble des acteurs de santé du territoire engagés
- Définir les statuts et affiner la gouvernance éventuellement créer une nouvelle association
- Organiser des réunions de coordination des différents acteurs
- Participer aux réunions tripartites organisées avec l'ARS et l'Assurance Maladie
- Conseiller les professionnels pour les négociations de l'ACI
- Rédiger le projet de santé

Formation

Diplôme niveau 1 ou 2 ou équivalent type Master 2 ou Mastère spécialisé en management de la santé, Diplôme Universitaire (DU) ou Diplôme d'Etablissement (DE) type gestion de parcours de santé ou coordination (cf. liste des écoles en fin de document)

Compétences requises

- Connaissance approfondie des politiques de santé publique, de l'organisation du système de santé, des enjeux et des problématiques des professions de santé libérales ;
- Maîtrise de la gestion de projet : être force de proposition, savoir mettre en place des outils et inciter à les utiliser, avoir des capacités d'analyse et de synthèse, ainsi que des qualités rédactionnelles ;
- Savoir organiser et animer des réunions, coordonner les professionnels de Santé ;
- Savoir organiser le travail, la gestion administrative et gérer les priorités ;
- Connaître les différents dispositifs d'aide à la création d'une CPTS, les modalités de financement et de mise en œuvre des CPTS ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques (pack office, logiciels médicaux et administratifs, logiciels de coordination…).

Construire un projet de santé c'est :
Sources : référentiel EHESP

1-Définir les composantes d'un projet de transformation des soins primaires (diagnostic stratégique de territoire, enjeux, transformations visées, vision partagée) en lien avec les projets de santé du territoire (exemples : Contrat Local de Santé) et le Projet Régional de Santé (PRS) ;
2-Définir comment articuler une vision partagée, un diagnostic et un plan d'action (élaboration d'un diagnostic partagé, formulation, organisation des objectifs et priorisation des actions, définition des étapes et des outils de gestion de projet, et démarche qualité) ;
3-Rédiger ou consolider le projet de santé de l'équipe, déterminer les modalités de sa mise en œuvre (et les responsabilités), les modalités de collaboration avec l'ARS.

Les délégations départementales de l'ARS, de l'Assurance Maladie et de la MSA sont également parties prenantes dans la construction du projet de santé.

Le guichet CPTS reste votre interlocuteur privilégié pour la construction de la lettre d'intention. Il vous aidera également pour le projet de santé.
Pour en savoir plus : www.guichet-cpts-occitanie.org

Les missions de coordination liées à l'animation et au fonctionnement d'une CPTS

Phase 2

Fonctionnement / Animation d'une CPTS

- Créer, tester et développer des outils numériques afin de faciliter le travail en commun (échanges, coordination…)
- Solliciter les acteurs et les différentes structures déjà existantes sur ce territoire
- Communiquer avec l'ensemble des professionnels, maintenir des échanges réguliers avec les partenaires, créer du lien entre les secteurs sanitaires, social, et médico-social
- Veiller à la bonne gestion financière des différentes missions
- Veiller à la conception et à la mise en œuvre des missions (programmation, suivi des indicateurs, évaluation, mise en place d'actions)
- Gérer les ressources humaines, administratives et financières de la CPTS
- Organiser des réunions de coordination des différents acteurs
- Organiser et participer à des réunions pluriprofessionnelles et réunions tripartites avec l'ARS et l'Assurance Maladie notamment pour ajuster les objectifs
- Rédiger les bilans d'activité annuels / intermédiaires
- Avoir le rôle d'alerte sur d'éventuels dysfonctionnements (management qualité : recueil d'évènements indésirables, satisfaction des patients…)
- Assurer une veille réglementaire et législative
- Gérer les alertes sanitaires

Formation
Diplôme niveau 1 ou 2 ou équivalent type Master 2 ou Mastère spécialisé en management de la santé, Diplôme Universitaire (DU) ou Diplôme d'Etablissement (DE) type gestion de parcours de santé ou coordination (cf liste des écoles en fin de document).

- Connaissance des politiques de santé publique et des textes inhérents aux CPTS ;
- Connaissance des dispositifs d'aide, des modalités de financement, de gestion de projet ;
- Capacité d'organisation et d'animation de réunions ou de groupes de travail ;
- Qualités rédactionnelles, rigueur et capacités organisationnelles ;
- Maîtrise des outils informatiques (pack office, logiciels médicaux et administratifs, logiciels de coordination)
- Capacité à coordonner les professionnels dans le parcours de soins (favoriser la mise en relation des différents acteurs, favoriser la transmission d'informations) ;
- Capacités d'analyse pointues pour comprendre les situations et les interlocuteurs, et résoudre les problèmes rencontrés.

Astuce : si les médecins libéraux n'ont bien souvent pas l'habitude de réaliser les démarches liées à l'embauche (déclarations, contrats de travail, fiches de paye…) ce n'est peut-être pas le cas d'autres professionnels pouvant composer une CPTS, notamment les pharmaciens et biologistes qui gèrent au quotidien des salariés…. une force du travail en communauté!

Quel coût pour la fonction de coordination ?

Le salaire sera fonction de la taille de la CPTS et du niveau de responsabilités qui sera confié au collaborateur.

Sur les projets accompagnés dans la région Occitanie, on observe un coût moyen de 3 000 € pour la rédaction d'une lettre d'intention et des coûts compris entre 250 et 600 € par journée /homme de travail.

Il est fortement conseillé de faire plusieurs devis comparatifs (appel d'offre) afin d'assurer une transparence indispensable dans la sélection du prestataire.

A noter que l'accueil d'un stagiaire peut s'avérer utile–et permettre de renforcer l'équipe projet notamment sur la phase d'écriture du projet de santé ou la mise en œuvre du projet après contractualisation avec l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé.

Comment financer la fonction de coordination ?

Pour la phase 1 d'élaboration du projet, deux sources de financement sont possibles :

- Votre URPS : en sollicitant directement une subvention dès l'amorce du projet.
- L'ARS : via l'envoi de la lettre d'intention accompagnée d'un CERFA de demande de subvention.

Le financement pour le fonctionnement est assuré à minima par l'Assurance Maladie dans le cadre de l'ACI signé en 2019 – Accord Conventionnel Interprofessionnel - qui en fonction de la taille de la CPTS propose des financements annuels entre 287 500 et 580 000 €.

Un exemple d'offre d'emploi :

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de … en relation avec le Président de l'association recrute son futur coordinateur. Ce poste vise à assurer la coordination interne de la CPTS.

Mission 1 - Communication
Promotion de la CPTS ;
Faire connaître la CPTS et ses actions aux professionnels et aux partenaires ;
Faire adhérer les acteurs du territoire au projet de la CPTS.

Mission 2 - Administration
Appui aux professionnels pour la gestion de la CPTS ;
Suivi des décisions prises ;
Planification des réunions ;
Communication.

Mission 3 – Gestion des projets
Appui aux professionnels pour la mise en œuvre des projets de la CPTS ;
Gestion et réalisation des projets ;
Recherche et demandes de financement ;
Lien avec les partenaires de la CPTS.

Mission 4 - Animation
Coordination au sein de l'équipe professionnelle ;
Recherche d'information, documentation Communication ;
Organisation et animation de réunions.

Nombreux déplacements à prévoir sur le territoire de la CPTS.
Disponibilité occasionnelle en soirée.
Adaptabilité. Capacité à convaincre et fédérer des équipes.

Qualification Licence professionnelle à Master 2 santé publique
Coordination du système de santé ou coordination en santé

Les « savoirs » :

- Organisation du système de santé, politiques et acteurs de santé ;
- Maîtrise des logiciels bureautiques ;
- Connaissance en gestion comptable et administrative.

Les « savoir-faire » :

- Organiser et prioriser son travail ;
- Avoir des capacités relationnelles et rédactionnelles ;
- Animer des réunions, tisser du lien entre les professionnels ;
- Mener un projet, du diagnostic à l'évaluation, en passant par la gestion budgétaire ;
- Travailler en équipe pluriprofessionnelle ;
- Capacité d'analyse et de synthèse.

Les « savoir-être » :

- Esprit du travail en collaboration et en partenariat ;
- Capacité d'adaptation ;
- Aisance relationnelle et diplomatie ;
- Rigueur et organisation professionnelle ;
- Disponibilité et capacité d'écoute ;
- Capacité d'initiative, autonomie, polyvalence.

OU PUBLIER VOTRE ANNONCE/OFFRE

Pôle Emploi - Accès site
LinkedIn - Accès site
Indeed - Accès site
Régionjob.com - Accès site
Votre presse locale

Les écoles où vous adresser

Les offres d'emploi peuvent également être diffusées auprès des écoles préparant au diplôme de coordinateur notamment :

CESEGH / UNIVERSITE – MONTPELLIER

Master 2 - Management Stratégique des Organisations de Santé
Master 2- Consultant en Management Organisation Stratégie
Lien vers le site de l'école
Laetitia BONFILL : Contact - Service Relation Entreprises et Professionnalisation
Anne-Lise CROS : Contact - Gestionnaire de Formation

DU Qualité et Gestion des Risques en Etablissements Sanitaires et Médico-sociaux
Hélène MICHEL : Contact
DU Gestionnaire de Parcours en Santé
Nathalie GIMENEZ : Contact
Lien vers le site de l'école

CROIX-ROUGE FRANÇAISE – TOULOUSE

Master 2 - Professionnel Santé Publique Coordinateur de parcours de soins
Delphine BERTRAND : Contact
Lien vers le site de l'école

Lien vers le site de l'école

TOULOUSE BUSINESS SCHOOL (TBS) -TOULOUSE

Mastère Spécialisé Manager de Structures Sanitaires et Sociales
Lien vers le site de l'école
Françoise Le-Deist : Contact

UNIVERSITE FEDERALE TOULOUSE MIDI-PYRENEES -TOULOUSE

Master Coordonnateur de Parcours de Soins du patient atteint de maladie chronique et/ou dégénérative
Contact : Service Universitaire d'Information d'Orientation et d'Aide à l'Insertion Professionnelle - contact
Bureau des stages- Contact

UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER – TOULOUSE

Master 2 Gestion des institutions et services de Santé
Master 2 Coordination du Parcours de Soin
Chloé TRICTIN : Contact (Responsable Pôle Insertion Professionnelle et Relations Entreprises)
Co-responsables du parcours GISS : Mme Béatrice Vincent : Contact - Dr Virginie Gardette : Contact - Pr Laurent Molinier : Contact